



CTBA :
Organisme agréé
pour les prélèvements
et les analyses
(JO du 03/08/06)

Poussières de bois

*dans les entreprises
du bois et de l'ameublement*

- *La réglementation*
- *Le diagnostic*
- *Les mesures*
- *Les actions d'amélioration*

*Le CTBA est à votre service pour vous aider à remplir
vos obligations en matière de poussières de bois sur
vos postes de travail.*



CENTRE TECHNIQUE
DU BOIS
ET DE L'AMEUBLEMENT

- Vous êtes une entreprise du secteur bois ou du secteur ameublement et vous disposez d'équipements qui usinent le bois ou les panneaux.
- Vous devez connaître vos obligations dans les domaines concernant :
 - les travaux exposant aux poussières de bois,
 - l'air et l'assainissement des locaux de travail.
- Vous devez mesurer les empoussièrtements de vos postes de travail.

Alors...

- Vous devez prendre les mesures de protection et d'organisation pour ne pas dépasser **1 mg/m³** (valeur limite d'exposition professionnelle depuis le 01/07/2005).

Pour vous aider, les spécialistes du bois et des panneaux du CTBA peuvent :

- Réaliser les mesures d'empoussièrtement.
- Établir un diagnostic concernant l'aération et l'assainissement des locaux de travail.
- Vous aider à constituer vos dossiers et à établir vos consignes.
- Vous conseiller pour améliorer l'efficacité de votre réseau de collecte et de filtration.

Vos contacts :

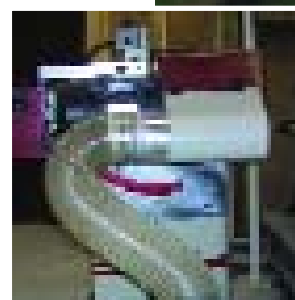
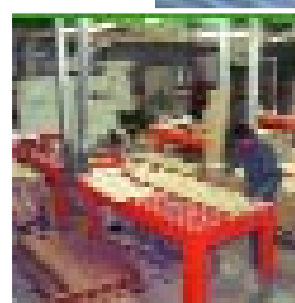
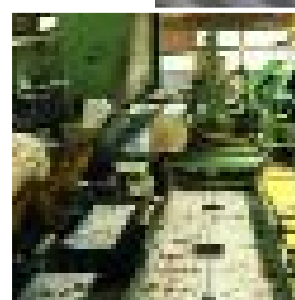
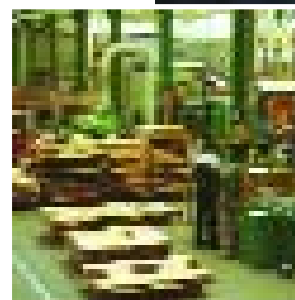
Scierie - Stéphane Nicosia

Tél. : 01 40 19 48 88 - Email : stephane.nicosia@ctba.fr

Seconde transformation - Jacques Juan

Tél. : 01 40 19 48 49 - Email : jacques.juan@ctba.fr

Tél. : 01 40 19 48 43 - Email : stephanie.bergin@ctba.fr



CENTRE TECHNIQUE
DU BOIS
ET DE L'AMEUBLEMENT

10, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
Tél. : 01 40 19 49 19 - Fax : 01 43 40 85 65
www.ctba.fr

Etablissement de Bordeaux
Allée de Boutaut
BP 227 - 33028 Bordeaux cédex
Tél. 05 56 43 63 00 - fax : 05 56 43 64 80

octobre 2006